

# L'ÉVÉNEMENT

## JOURNAL QUOTIDIEN

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE: S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF: HECTOR FABRE

### Prix de l'Abonnement

Édition quotidienne, par an ..... \$3.00  
Édition hebdomadaire, par an ..... 1.00  
Invariablement payable d'avance  
On peut aussi s'abonner pour six mois ou pour trois mois.

### Prix des Annonces

Six lignes, première insertion, ..... \$0.50  
Chaque insertion subséquente, ..... 0.15  
Chaque ligne en sus, première ins., 0.05  
Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.04

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT  
DU 20 MARS 1880.

## LES VICTIMES

PAR RAOUL DE NAVERY

(Suite.)

Certes, la comtesse n'aurait jamais songé à appeler chez elle la fille de sa cousine. Cette parenté éloignée, que n'avaient point resserrée les liens de la famille, ne semblait jamais devoir lui imposer les obligations qu'elle allait remplir. Mais elle était de ces femmes qui acceptent rapidement tout ce qui semble le résultat d'une loi sociale. Cécile sans appui ne pouvait réclamer l'autre tutelle que la sienne. Elle se sentait toute prête à l'aimer d'avance, et quand elle la vit tremblante au bras d'Henri, elle lui ouvrit spontanément les bras.

Le comte, sous prétexte de ne pas gêner les épanchements de sa mère et de sa cousine, disparut et les laissa seules.

Alors la comtesse fit asseoir Cécile à ses pieds, elle lui enleva sa longue mante de taffetas, admira ses cheveux blonds, plongea son regard questionneur au fond des grands yeux bleus qui se faisaient sur les siens, puis, se penchant vers Cécile, elle l'embrassa longuement, comme pour en prendre possession d'une façon complète et maternelle.

Ensuite elle exigea que la jeune fille lui parlât de sa mère; elle essaya doucement les larmes de l'orpheline, l'assura qu'elle ferait son possible pour remplacer celle qui n'était plus. Ensuite elle voulut connaître, grâce à une description minutieuse, le pays où était passée son adolescence. Enfin elle la prit doucement par la taille avec une sollicitude tendre, lui fit parcourir le château et la conduisit enfin à sa chambre.

Jeanne s'y trouvait encore, mettant la dernière main à l'arrangement des plis des rideaux, emplissant les vases de fleurs, multipliant les surprises charmantes de l'hospitalité familiale.

La comtesse de Civray en fut profondément touchée, et, comme si elle avait à réparer à l'égard de Jeanne une secrète offense, elle lui dit avec une tendresse chaleureuse:

— Merci, ma chère Jeanne, tu as compris qu'à nous deux nous devons beaucoup aimer cette enfant... On ne remplace jamais la mère, mais les orphelins s'attachent vite à ceux qui leur parlent souvent des êtres aimés qu'ils ont perdus.

Il ne fallut pas grand temps à Cécile pour s'installer. Elle ne rapportait de la demeure maternelle que quelques portraits, des cassettes ayant renfermé autrefois les bijoux de sa mère, bijoux vendus dans des heures de pauvreté. Il ne lui restait rien des écrivains vides, sinon une croix d'émeraude venant de son aïeule, et dont Mme de Saint-Rieul lui avait défendu de se séparer.

Une heure suffit pour ranger le trousseau de l'orpheline, bientôt celle-ci se trouva chez elle, dans une chambre tendue de soie d'un bleu pâle, garnie de bergères et de fauteuils semblables, et dont les trumeaux placés au-dessus des glaces et des portes, laissaient déborder des avalanches de fleurs jusque sur leurs cadres d'or patinés par la main du temps.

Quand ces arrangements furent terminés, Cécile tomba dans un fauteuil. Elle se sentait brisée. L'âme et le corps subissaient une égale détente. Après avoir subi les fatigues d'un long voyage, elle allait enfin se reposer.

Jeanne comprit que la voyageuse avait besoin de rester seule; elle l'embrassa sur le front, la quitta et lui envoya Mme. Rose.

La femme de charge était installée. Le vieux valet de chambre s'était chargé

de tout aménager chez elle. La vieille femme ne pouvait assez s'étonner et remercier. Comme on était bon pour elle et sa fille adoptive! Certes elle ne se consolait jamais d'avoir perdu sa maîtresse, Mme. de Saint-Rieul, mais elle sentait qu'elle pouvait aimer les maîtres de Civray.

Elle trouva Cécile allongée dans un grand fauteuil. Des pleurs perlaient aux cils de l'orpheline, mais ils n'avaient rien d'amer.

Elle se louait de tout le monde. Elle comprenait qu'elle s'attacherait profondément à sa tante, à cette belle Jeanne qui lui semblait déjà dévouée comme une sœur.

— Seulement, dit-elle avec une sorte d'hésitation, mon cousin me semble, malgré sa jeunesse, bien imposant et bien grave... Je m'y habituerai sans doute... Il m'a paru qu'il m'étudiait avec une curiosité à peu près malséante... Mes robes sont peut-être mal faites, il doit me trouver gauche, et Jeanne est si belle!

— Rassurez-vous, ma mignonne, dit Mme. Rose, il faut vous attendre à faire lentement la conquête de certains habitants du château. Mais votre douceur, votre grâce en viendront vite à bout... Tenez, j'ai rencontré monsieur l'annuaire dans le vestibule, il a une expression de dignité et de calme qui vous prend tout de suite... Il a dirigé l'éducation de monsieur le comte, et il paraît que celui-ci a bien profité de ses leçons. Vous verrez, ma mignonne, que tout ira bien pour moi qui n'attendais, qui ne demandais pas tant, je remercie Dieu de tout mon cœur de nous avoir ménagé une hospitalité semblable. On m'a bien traitée, mademoiselle; ma chambre est au midi, le soleil y reste toute la journée, et les fleurs des parterres l'embaument comme un bouquet.

La gouvernante et la jeune fille restèrent ainsi jusqu'à l'heure où la cloche sonna le dîner. Mme. Rose feignait d'arranger les tiroirs, afin de prolonger sa présence dans la chambre de Cécile. Au second coup de cloche Jeanne parut.

— Mademoiselle, dit-elle avec grâce, je viens vous chercher.

Les deux jeunes filles formaient un contraste parfait. Jeanne, grande, forte, franchement belle, respirait la santé et la joie intérieure; ses cheveux noirs très épais floconnaient sur son front d'un blanc pur. Rien ne semblait meilleur que son sourire. Sa voix possédait un timbre musical, sonnant comme des perles tombant dans un bassin d'or. Ses mains étaient un peu grandes, mais d'une forme irréprochable. Cécile mince, délicate et blonde, pâlie par les larmes et les veilles, ressemblait à une belle fleur à demi-brisée. On eût dit que Jeanne était faite pour la protéger; Cécile semblait prête à lui laisser ce rôle; elle prit le bras de Jeanne, dont la situation au château ne lui avait encore été définie que par ces mots du comte Henri: "Jeanne, ma sœur d'adoption." Cécile n'était-elle pas elle-même accueillie, adoptée par la famille de Civray? Quel besoin avait-elle d'en savoir davantage? Jeanne l'aimait, elle aimait Jeanne, voilà tout. Il est si facile d'ouvrir son cœur à la tendresse quand aucune déception ne l'a encore meurtri.

La comtesse de Civray se trouvait avec Henri dans la salle à manger. Le regard de la comtesse fut une double caresse pour les deux jeunes filles, tandis que celui du comte se fixa sur Cécile avec l'expression d'une curiosité mêlée de rancune.

Il continuait à protester contre l'envahissement de son foyer.

— Henri! lui dit tout bas sa mère.

Le comte tressaillit, et s'avancant vers Cécile il lui offrit le bras pour la conduire à sa place.

Cette place se trouvait marquée à côté de la comtesse; Jeanne perdait la sienne; Cécile la remplaçait à table. N'était-ce point le commencement d'une série d'usurpations dont progressivement la jeune fille aurait à souffrir. Le comte Henri chercha si le visage de Jeanne trahissait un regret, une souf-

rance, une humiliation. Non, la physiologie sereine de Jeanne reflétait le calme heureux des meilleurs jours. Elle semblait même animée d'une sorte de joie, et ses yeux se reposaient avec sympathie sur le visage pâle de l'orpheline.

On parla peu pendant le dîner. L'abbé Chaumont craignant que ce silence devint embarrassant entama une question d'histoire, à laquelle Henri ne sembla point s'intéresser, et que Jeanne, seule, écouta attentivement. Cécile ne s'occupait que de sa tante.

Le soir Henri se mit au clavier, tandis que sa mère et sa cousine se promenaient dans le parterre.

L'annuaire vint le rejoindre dans le salon.

— Mon cher enfant, lui demanda-t-il, êtes-vous content de vous?

Henri regarda fixement son précepteur.

— Que me reprochez-vous? répliqua-t-il.

— Peut-être le ton avec lequel vous répondez à ma question par une autre question.

— Je ne comprends pas... fit Henri.

— Ne perdez pas votre franchise avec moi, mon cher enfant. Mieux vaut avouer une faute que dissimuler avec un ami... Vous refusez de vous confesser, il faut donc que je vous confesse... Voilà la formule que j'employais quand vous étiez un petit enfant, et que vous vous approchiez du tribunal de la pénitence... Et bien oui! je vous confesserai, car vous avez beau prendre l'âge d'homme, vous resterez toujours pour moi un enfant tenant à mon cœur de père par des liens sacrés. Je vous ai enfanté sinon à la vie, du moins à Dieu; je lui dois compte de votre âme; et dans cette âme, au fond de laquelle je lisais jadis comme dans un livre, je ne trouve point aujourd'hui ce que je cherche...

— Ne cherchez rien, monsieur l'abbé, croyez-moi, répondit Henri avec une déférence mêlée de tristesse. L'homme n'a point à rougir, et pourrait conserver avec vous la franchise de l'enfant... Je ne me connais pas une seule faute sur la conscience...

— Non pas une faute, mais un secret...

Henri de Civray se leva.

— Je vous dois ceux qui se rattachent à mon âme, il en est d'autres dont je ne dois compte qu'à moi.

— Et à votre mère, ajouta le précepteur.

Henri baissa la tête, puis il reprit d'une voix très calme:

— J'étudiais le *Stabat* de Pergolèse; le connaissez-vous? mon cher abbé.

Le précepteur s'appuya sur le clavier, et Henri se mit à jouer.

Il possédait un véritable talent. Ce soir-là, surtout, l'émotion intérieure qu'il ne possédait jamais comme à cette heure. Il était loin de se douter que pendant ce temps sa mère, sa cousine et Jeanne se rapprochaient lentement des fenêtres du salon, afin de le mieux entendre. L'abbé comprenait que dans cette mélodie sacrée, pleine de lamentations et de sanglots, s'éparçait une douleur à laquelle il lui était défendu de toucher. Mme de Civray était tentée d'applaudir au talent dont son fils faisait preuve, tandis que Jeanne et Cécile appuyées l'une sur l'autre laissaient couler sur leurs visages des larmes qu'elles ne sentaient pas.

La soirée devenait fraîche; les trois femmes rentrèrent au salon.

— Comme tu as bien joué, Henri, dit la comtesse.

— Comme vous avez souffert, murmura Jeanne.

(A continuer.)

## Avis aux Architectes et Entrepreneurs.

Le sousigné est maintenant prêt à prendre des ordres pour les SONNERIES PNEUMATIQUES DE ZIMDARS.  
Cette nouvelle invention maintenant en usage par toute l'Europe est très supérieure aux sonneries électriques par la suppression des batteries électriques qui nécessitent un très-grand entretien pour les tenir en ordre.  
Des échantillons de ces sonneries en opération sont visibles chez  
M. V. BELANGER,  
Agent Général pour le Canada,  
Marchand-Quincailleur,  
Rue la Fabrique.  
Québec, 9 février 1880.

## KAOKA! KAOKA!

### QU'EST-CE QUE LE KAOKA ?

Le Kaoka, le nouveau breuvage, est le seul satisfaisant.

### Il remplace le The et le Cafe

Très-recommandé pour usage régulier aux repas ordinaires.  
Ce qu'il y a de mieux pour suivre le régime diététique.  
Le Kaoka est le complément du bicarbonate.  
Essayez-en un paquet. Demandez-le à votre épicer.  
PRINX: Paquet de 1 lb. 10 cents. Paquet de 1 lb. 25 cents.

EMIL POLIWK & CIE.,  
37, rue St. Sacrement,  
Montréal.

F. PENNÉE & CIE.,  
51, rue Arthur,  
29 janvier 1880.

## Chemin de Fer Q. M. O. & O.

### DIVISION DE L'EST.

À commencer LUNDI 2 FÉVRIER, les trains sur cette division marcheront comme suit:

|                        | MALLE.     | MINTE.    |
|------------------------|------------|-----------|
| Laissera Québec.....   | 9.30 A.M.  | 5.30 P.M. |
| Trois-Rivières.....    | 12.45 P.M. | 4.00 A.M. |
| Arrive à Montréal..... | 4.10 P.M.  | 9.50 A.M. |
| Ottawa.....            | 9.00 P.M.  | 1.30 P.M. |
| Boston.....            | 8.25 A.M.  |           |

|                      |           |           |
|----------------------|-----------|-----------|
| Laissera Boston..... | 5.30 P.M. |           |
| Ottawa.....          | 9.19 A.M. |           |
| Montréal.....        | 2.15 P.M. | 5.20 P.M. |
| Trois-Rivières.....  | 5.25 P.M. | 4.15 A.M. |
| Arrive à Québec..... | 9.25 P.M. | 9.00 A.M. |

Starnes, Leve & Alden, Agents des Billets, vis-à-vis l'Hotel St. Louis.

Pour plus ample information s'adresser à  
J. T. PRINCE,  
Agent Général des Passagers.  
20 février 1880.

## Remède Spécifique de Gray!



TRADE MARK. Le GRAND remède anglais Une guérison infatigable pour la faiblesse et l'amaigrissement, la spermatorrhée, l'impuissance et toutes les maladies qui sont les suites des Substitutes long After Taking de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la maille. Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY,  
Toronto, Ontario, Canada.  
En vente à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail et dans tous les endroits du Canada et des Etats-Unis.

N. B. — Les demandes pour notre médicament augmentées, nous avons dû déménager. Toronto, où il vous plaira maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications.  
3 février 1879—lad&h



## LES HYPOPHOSPHITES DE FELLOWS

Sont adoptés pour les maladies du pouvoir nerveux, et les faiblesses musculaires, telles que: Consommation, Bronchite, Asthme, Coqueluche, Aphonie, Affaiblissement Mental, Etat Nerveux, Attaques Epileptiques, Névralgie, Débilité Nerveuse, Danse de St. Vitus, Dyspepsie, Marasme, Diarrhée Chronique, Prostration Diphtérique, Fièvres Tremblantes, Leucorrhée, Action Interrompue et Faible du Cœur. Maladies contractées par le Trouble des Facultés, Maladies et Anxiété, Croissance Rapide, Grossesse, Nourrissement In-

suffisant, Résidant dans un climat chaud ou localité malsaine, Exécès ou aucune Irrégularité de la Vie.

### UNE CHAÎNE SANS FIN

de bons effets est formée par le Sirop Composé d'Hyposphites de Fellows, et nous pouvons dire en toute sûreté et d'après une longue expérience en médecine, que ses vertus ne sont possédées par aucune autre combinaison, ainsi que démontre ce qui suit:

Il est agréable au palais et à l'estomac; suffisamment puissant pour assurer un bénéfice certain, est inefficace quand employé en usage continu; ce caractère n'est possédé par aucun autre remède.

Il assiste la digestion et l'assimilation.

Il vitalise le sang en lui fournissant les ingrédients nécessaires.

Il renforce la perte de la voix.

Il donne le pouvoir d'endurer les souffrances, et la concentration de l'esprit.

Il donne de la vigueur aux organes, lesquelles dépendent, pour la santé, des actions musculaires, telles que le Foie, les Poumons, le Cœur, l'Estomac, et le Pouvoir Mental.

Et à moins d'être affligé avec quelque malade compliqué de la perte absolue des organes.

Pour la Consommation et toutes les maladies qui en sont la cause telles que: Toux, Rhumes, Névralgies, Bronchites, Douleurs de la Poitrine et toutes les maladies des Poumons.

## LE BAUME D'ALLEN Pour les Pouxons

Est le Grand Remède Moderne. Pour le Group, c'est presque un spécifique.

Le Baume d'Allen pour les Pouxons est offert au public après l'expérience certaine de ses qualités curatives pour guérir ces maladies. La formule d'Allen, laquelle il est prouvé être reconnue par tous les principaux journaux de médecine, comme égale à toutes autres prescriptions pour les mêmes maladies dictées par la faculté médicale. Ce Baume est par conséquent recommandé par les médecins qui en connaissent le merveilleux succès.

Il excite l'expectoration et débarrasse les poumons des flegmes ou matières muqueuses; il change les sécrétions et purifie le sang; agit sur les parties irritées; fortifie les organes digestifs; régularise l'action du foie, et donne de la force à tout le système. Son effet énergique et prompt est tel que l'on est certain d'arrêter la Toux la plus fatigante dans l'espace de quelques heures, et qui n'est pas de trop longue date. Il est certain de donner entière satisfaction même dans les cas les plus confirmés de consommation. Il est garanti de ne pas produire de constipation (ce qui est le cas avec la plupart des autres remèdes) de ne pas fatiguer la tête, et de ne pas nuire à l'opinion sous aucune forme. Il est garanti de ne pas produire d'effet même pour l'enfant le plus délicat, tant qu'il soit un remède puissant et énergique pour restaurer le système.

La grande mortalité causée par la Consommation peut être grandement diminuée par l'usage du Baume d'Allen pour les Pouxons. Aux fatigués dans l'espace de quelques heures, et qui n'ont pu les guérir avec leurs propres remèdes, nous recommandons d'essayer le Baume d'Allen pour les Pouxons.

Pour prouver l'efficacité du Baume d'Allen pour les Pouxons, pour la guérison des maladies auxquelles il est recommandé, des centaines de certificats, et des témoignages écrits de sa vertu peuvent être vus dans la plupart des villes de la Puissance, ainsi qu'aux Etats-Unis. Il est connu partout et partout où il est connu il est recommandé hautement.

PHIX — Grandes Bouteilles, \$1.00. Petites Bouteilles, 50 cents, et est à vendre par tous les principaux Pharmaciens de la Puissance.

## PAIN-KILLER

Le Grand Remède Interne et Externe

Preis instantanément. Il guérit instantanément les douleurs les plus intenses. Pris extérieurement, il est le meilleur liniment de la terre. Ses effets sont presque instantanés, et donnent du soulagement aux plus grandes douleurs. Il soulage les parties irritées ou enflammées, et donne aux malades le repos et la tranquillité. Il est évidemment l'agent du peuple, et chacun devrait l'avoir avec lui ou sous la main en cas de besoin.

Pour le nom de notre "Pain-Killer" qui est notre marque de commerce, nous avons le droit exclusif, lequel nous n'avons jamais manqué de faire valoir en loi, de soutenir une action contre ceux qui manufacturent ou vendent des articles sous ce nom, ou à peu près semblable, pour tromper le public.

Nous continuons à préparer le Pain-Killer avec les meilleurs et les plus purs matériaux, et avec un soin qui assure la plus parfaite uniformité dans le remède.

Après une expérience de trente-cinq ans, il est avoué et recommandé par les personnes les plus croyables et les plus honorables de son caractère. Les médecins les plus distingués le recommandent fortement comme un tonique-cœur. Ce n'est pas seulement le meilleur remède connu pour les Coupures, Brûlures, Mémorissures, etc., mais pour la Dysenterie, le Cholera, Coliques ou autres douleurs internes, c'est un remède sans égal pour son efficacité et pour la promptitude de son effet. Dans les grandes villes de l'Inde et dans tous les climats chauds, ainsi bien qu'en Amérique, il est d'un usage général pour toutes ces maladies, ainsi que pour la Dyspepsie, la Maladie du Foie et tous les dérangements de cette nature. Pour Toux, Rhume, Chancres, Asthme et toutes les affections Rhumatismales, les témoignages les plus nombreux de son efficacité et de ses qualités.

Le public est prévenu contre les imitations du Pain-Killer, et être suspecté des personnes qui recommandent aucun autre article comme AUSTRIEN quelques-uns l'ont écrit, ou un peu plus égal pour son efficacité, il n'en a aucune qualité en commun avec le Pain-Killer.

Le Pain-Killer est vendu par tous les Marchands de Médecines en général.

PERRY DAVIS & FILS & LAWRENCE,  
Montréal.

Seuls Agents pour la Puissance du Canada,  
Juin 1879—lad&h

## DR. EDMOND GAUVREAU

Médecin et Chirurgien

No. 335, rue et faubourg Saint-Jean.

N. B. — Le Dr. Gauvreau s'occupe spécialement du traitement des maladies des enfants.  
Québec, 29 janvier 1880—12a

\$10 a \$1,000 déposés dans les STOCKS WALL STREET, conduits gratuitement expliquant tout chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers, No. 17, rue Wall, New-York, 10 mars 1879—1a

ANNONCES NOUVELLES.

Avis—R. Bissonette.  
A vendre—Aug. Raymond.  
Société Géographique de Québec.  
Société Bienveillante des Journaliers de Navires—James Paul.  
Vente à l'Écan d'Animaux de Ferme—Octave Lemieux & Cie.  
Cour de Circuit—Dd. Blanchet.  
Par-dessus de Printemps—Glover, Fry & Cie.  
Tapis, Toiles Cirées—do  
Marchandises d'Étape—do  
Vente à l'Écan du Printemps—Oct. Lemieux & Cie.  
Magnifique Piano à Vendre—Oct. Lemieux & Cie

QUEBEC

SAMEDI, 20 MARS 1880

LETTRES PARLEMENTAIRES.

Ottawa, 19 mars.

La Chambre consacre ses séances à discuter le budget; elle ne veut pas en déborder, et du train qu'elle y va elle ne lâchera pas prise de sitôt. Quant à faire valoir de nouveaux arguments *pro et contra*, vaudrait autant chercher une aiguille dans une botte de foin, ou travailler à sortir du labyrinthe mythologique sans le fil d'Ariane.

L'opposition revient ses redites libre-échangistes, âgées de sept ans, et le gouvernement travaille de son mieux à lui prouver l'efficacité d'un système fiscal hermaphrodite, ni libre-échange absolu, ni protection absolue, c'est-à-dire le sens commun en fait d'économie politique. L'opposition n'a qu'à faire entrevoir des espérances, tandis que le gouvernement a déjà des résultats acquis, des résultats satisfaisants, en égard au temps d'épreuve qu'a subi le nouveau tarif.

Le sujet a fait déguerpir bon nombre des habitués des galeries, surtout les jolies femmes qui s'intéressent aux débats, pourvu qu'il n'y ait pas trop d'arithmétique. Je comprends cette antipathie du sexe faible, notre fort en général, pour les chiffres; les femmes ne comptent pas avec les députés, tout en exigeant que nous comptions avec elles, mais en revanche elles font les comptes, et de bons parfois, sous prétexte que les bons comptes font les bons amis. M'est avis qu'elles auraient tort de se mettre en peine de savoir à quel prix M. Tilley fera hausser ou baisser la soie, cette nécessité de la vie, attendu qu'à un moment donné elles sont toujours sûres que la note de la mantille ou de la robe de même étoffe sera présentée, reçue, acceptée, et quelquefois payée.

Si M. Caron, le zert galant M. Plumb, ou M. Laurier s'avisent de prendre part à la discussion de nos finances, il est probable que l'on verrait de temps à autre plus d'une belle curieuse attendue dans un coin de la galerie de l'orateur, aux Communes.

Il n'y a que M. Girouard, avec son bill matrimonial, qui a chance de repeupler la galerie comme au début de la session.

On a déjà commencé à briguer la succession de l'hon. M. Holton dans Chateaugay. Les journaux m'apprennent que deux candidats sont sur les rangs, M. Davidson, C. R., conservateur, et M. E. Holton, libéral. Le nouvel élu n'aura le bonheur de siéger qu'à la Trinité, et bien juste le temps de se mettre en goût pour la prochaine session.

Un autre débat financier se présente à l'horizon. Il aura lieu sur les résolutions de M. Tilley sur les banques, dans la semaine de Pâques.

Mon ami, M. Decelles, passé de journaliste fonctionnaire public, vient d'avoir un témoignage de l'estime dont il jouit et qu'il mérite à plus d'un titre. Ses anciens confrères de la presse française et anglaise lui ont donné un dîner jeudi soir. Cette démonstration qui a eu le plus grand succès, ses confrères la lui devaient. L'un des plus anciens dans le métier, il y a fait sa marque, et il n'y a laissé que des amis, honorés de ce titre et heureux de le voir arrivé à une excellente position où il peut continuer sa vie intellectuelle active, et

donner un nouvel essor à son talent d'écrivain.

Le service civil, c'est d'ordinaire le *buen retiro* obligé du journaliste au Canada, heureux encore lorsque, comme notre ami Decelles, il tombe dans une position qui lui permette d'exercer son intelligence et ses talents! Sous le régime libéral, on n'a rien trouvé de mieux que d'asphyxier cinq ou six journalistes dans les gaz délétères de certains bureaux publics; sous le régime actuel, on les case à la bibliothèque. Lequel vaut mieux? Interrogez notre ami M. Aubin, ou notre ami M. Decelles.

NOUVELLES DE LA CAPITALE.

Ottawa, 19 mars.

—Sir Leonard Tilley a répondu à la députation de banquiers qui sont venus le consulter au sujet des banques, que le gouvernement avait l'intention de retirer tous les billets de quatre dollars en circulation, et que les nouvelles banques auraient, à l'avenir, à s'en procurer du gouvernement.

—Le contrat pour l'approvisionnement de la police du Canada, a été accordé à MM. Baker et Cie., leurs soumissions étant de \$16,000 plus basses que les autres.

—Le gouvernement est informé que les bestiaux américains auront maintenant le privilège de passer à travers le Canada pour se rendre en Europe et qu'un endroit pour les nourrir et les abreuver sera préparé à Lynn.

—La Banque d'Ottawa a pétitionné le Sénat pour que le bill amendement l'acte de la compagnie de sûreté du Canada ne devienne pas loi.

PARLEMENT FÉDÉRAL.

Ottawa, 19 mars.

L'Orateur prend son siège à trois heures.

M. GAULT dit qu'il a reçu une dépêche d'Angleterre l'informant que l'argent voté par le parlement canadien pour le secours des irlandais, allait être employé à l'achat de bateaux pêcheurs et accessoires de pêche qui seront ensuite distribués aux pauvres de l'Irlande. Il s'objecte à cette manière d'employer notre argent et demande au gouvernement si celui-ci a reçu quelques informations à ce sujet.

M. ANGLIN remercie M. Gault d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur ce fait. Il croit que l'intention du parlement canadien en votant cette somme était de soulager les plus nécessiteux.

Sir LEONARD TILLEY n'a aucune information à donner au sujet de cette affaire, si ce n'est le télégramme reçu par son Excellence le gouverneur-général, demandant à qui était destiné l'argent voté par le parlement canadien et s'il devait être remis au fonds de la *Mansion House* ou l'autre.

On reprend les débats ajournés sur les résolutions du tarif.

MM. Doull, Weldon, Bourbeau, Robertson, Oliver, Casey, Hesson et Cockburn prennent part à la discussion.

A la séance du soir, on a donné lecture des bills suivants:

Acte pour amender et consolider l'acte d'incorporation de la Grange des patrons des cultivateurs du Canada.

Acte pour incorporer la compagnie d'imprimerie du *Mail*.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'assurance maritime *Anchor*.

Acte pour amender l'acte 36 Vict., chap. 108, intitulé: Un acte pour accorder de nouveaux pouvoirs à la compagnie des steamers du Golfe.

Acte pour amender l'acte relatif à la compagnie du havre de Port Whitby.

Acte pour enlever tout doute quand à la véritable construction de la section 12 de l'acte de la compagnie du chemin de fer *Northern*, de 1877.

Acte concernant le président, les directeurs et les actionnaires de la Banque du Nouveau-Brunswick.

Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer des Montagnes Rocheuses et de Souris.

La Chambre s'ajourne à 11.40 hrs.

TELEGRAPHIE GÉNÉRALE

Londres, 19.—La Ligue nationale irlandaise a fait appel à toutes ses affiliations d'Irlande, pour faire à Parnell à son retour une réception enthousiaste et allumer dimanche soir des feux de joie sur les montagnes et dans les villes, par tout le pays.

Le *Golos*, de St. Pétersbourg, publie un article sur le camp de Téhéhilslar

durant la dernière guerre, qui fait une peinture horrible du désordre et de la malpropreté qui régnaient dans le camp. Les détails sont tellement dégoûtants que pas un seul journal anglais les a reproduits.

Une dépêche de Paris contredit la nouvelle de l'arrivée en cette ville du Père Beckx, général des Jésuites.

Paris, 19.—On rapporte que le prince Orloff va être remplacé, comme ambassadeur russe en cette ville, par le général Ignatieff ou par le prince Lebanoff.

Une jeune cantatrice américaine, Marie Vansudt a fait hier soir à l'Opéra comique un brillant début dans *Mignonne*. Adelina Patti, Clara Louise Kellog et Christine Neilson assistaient à la soirée.

Slosson et Vignaux, les deux champions les plus éminents du grand tournoi international de billard, sont enfin arrivés, après dix-huit jours de pourparlers, à s'entendre au sujet des conventions du *match*. M. Mortimer Humphrey, de New-York, représente les intérêts du joueur américain et Vignaux est assisté par un de ses compatriotes qui parle anglais.

Voici les conventions établies: Le *match* commencera le samedi soir 3 avril, dans la salle à manger du Grand Hôtel et durera quatre jours; les règles du *Collender Challenge Cup* seront appliquées. La partie sera de 4,000 points, et l'enjeu de \$1,000. Il y aura deux arbitres, un amateur américain et M. Piot, professeur de billard.

Celui des deux joueurs qui aura fait le premier 800 points aura le droit de choisir son arbitre pour la dernière soirée. Le *Jockey Club* a fait retenir 100 places pour chacune des soirées d'un *match* qui sera des plus intéressants. Vignaux, qui est bien en forme, est regardé par les parieurs comme étant sûr de la victoire.

Aujourd'hui est venu devant la Cour d'assises de l'Aude, le jugement d'Audourde, ce précoce assassin âgé de 15 ans qui a tué et horriblement mutilé un enfant de quatre ans.

Un spéculateur à la bourse, nommé Dardepuie, accusé de détournement de fonds a tenté de se suicider pendant qu'on le menait à la Conciergerie. Son état est des plus graves.

TERRIBLE CATASTROPHE.

Ce matin, les personnes qui résident sur la rue Ste. Elizabeth, près de la rue Craig, ont été frappées de consternation en découvrant qu'un incendie ravageait la résidence de Mme Comtois, No. 7, où reposaient les restes de feu le Recorder Sexton.

Le corps de M. Sexton avait été exposé dans une salle à droite de l'entrée principale. Selon l'usage, la chambre mortuaire était toute tendue de draperies noires et le cercueil entouré de candélabres. Le sergent Neilson et le constable Atchison chargés de veiller le corps se tenaient dans un appartement voisin et entraînaient de temps en temps dans la chambre mortuaire pour changer les bougies.

Vers quatre heures, ce matin, le constable Atchison fut surpris de voir de la fumée s'échapper de la chambre où reposait le défunt et appela le sergent Neilson. Celui-ci accourut et découvrit que la chambre mortuaire était toute en flammes. Il sortit pour donner l'alarme tandis que Atchison s'efforçait d'éteindre le feu.

Les personnes suivantes pensionnaient chez Mme Comtois et reposaient au deuxième: Mme Sexton, sa nièce Mlle Fair, Mme Bélanger, épouse de l'hon. juge Bélanger, Mlle Malhot, et M. Napoléon St. Arnaud. Un autre pensionnaire, M. C. A. Bignell, occupait une chambre au troisième. Toutes ces personnes furent éveillées en sursaut par les cris du sergent Neilson et faillirent être suffoquées par la fumée, qui gagnait les étages supérieurs. Elles se levèrent en toute hâte et sans prendre le temps de se vêtir, essayèrent de gagner l'escalier, mais les flammes qui avaient fait des progrès rapides leur barrèrent le passage. Elles se réfugièrent alors sur une galerie située en arrière de la maison et poussèrent des cris qui furent entendus par les voisins.

M. St. Arnaud, qui n'avait pas perdu son sang froid, s'empara d'une corde d'Inge, la noua à la balustrade de la galerie pour opérer le sauvetage des dames qui étaient avec lui. MM. Edmond Dansereau, Hercule Dansereau, Duckett et Pascal Gagnon, accourus en entendant les cris, reçurent dans leurs bras ces dames qui se laissèrent glisser le long de la corde. Tout le monde fut sauvé. Mmes Bélanger et Sexton ont eu les mains terriblement lacérées par la corde. Dans l'intervalle, M. Bignell, qui, comme nous l'avons dit, était au

troisième, se réfugia sur le toit de la maison et gagna les maisons voisines.

Les pompiers de la station no. 2 étant arrivés les premiers sur le théâtre du sinistre, s'élancèrent courageusement dans les flammes et parvinrent à jeter une toile à l'épreuve de l'eau sur le cercueil, mais la chaleur intense avait déjà fait briser la vitre de la bière. Ils ne purent sortir le corps de la chambre et se bornèrent à combattre les flammes avec énergie. Toute la brigade arriva bientôt sur les lieux et grâce à ses efforts héroïques, l'incendie fut maîtrisé après une heure de travail.

On entra alors dans la salle où M. Sexton avait été exposé. Quel spectacle s'offrit aux regards! Tout l'intérieur de l'appartement était entièrement consumé et présentait un aspect lugubre. Au milieu, reposait encore le cercueil à demi consumé. Grâce à une doublure métallique, le feu n'avait pas atteint le corps du défunt; la figure seule était jaunie par la fumée et la barbe légèrement brûlée. Un entrepreneur de pompes funèbres ayant été mandé aussitôt, les restes furent placés dans un autre cercueil et transportés à l'hôtel-de-ville où ils seront exposés jusqu'à l'heure des funérailles demain matin.

On ignore comment le feu a pris origine, mais il est évident que la flamme d'une bougie, poussée par un courant d'air, aura communiqué le feu à une tenture.

Mme Sexton, comme on le conçoit facilement, a été vivement impressionnée par ce triste événement et on redoute les suites du choc terrible qu'elle a éprouvé.

La maison où l'incendie a eu lieu appartient à M. Desnoyers, magistrat de police. Deux étages sont entièrement consumés. On ne peut préciser aujourd'hui le montant des pertes, mais on sait qu'elles sont considérables. Nous regrettons d'apprendre que Mme Comtois, dont le mobilier n'était pas assuré, subit des pertes très-sérieuses.

Les funérailles de M. Sexton auront lieu demain matin, à 8 heures et demie. Le cortège funèbre partira de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à l'Église du Gesù, où le service sera chanté.

(La Patrie.)

UNION SAINT-JOSEPH.

A une assemblée des membres de l'Union Saint-Joseph de St. Sauveur, tenue le 11 mars, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante:

- Président—Frs. Kirouac, (réélu.)
- 1er Vice-Président—Marcel Rochette (réélu.)
- 2e Vice-Président—Pierre Giroux, (réélu.)
- Secrétaire—J. Bte. Lapointe, (réélu.)
- Asst. Secrétaire—Elzéar Guérard, (élu.)
- Secrétaire-Correspondant—F. Blouin, (élu.)
- Treasorier—Et. Légaré, (réélu.)
- 1er Asst.-Treasorier—Jeaq. Bonhomme, (réélu.)
- 2e Asst.-Treasorier—Narc. Ruelle, (réélu.)
- Commissaire Ordonnateur—J. Giroux, (réélu.)
- Asst.-Comm.-Ordonn.—Nap. Langlois, (réélu.)
- Bibliothécaire—Rosario Giroux, (élu.)
- Comité de Régie—Jean Lamontagne, Charles Villeneuve, sr., Félix Fortin, Jean-Elie Martineau et Jos. Beauchamp.

(300 membres.)  
Vraie copie,  
J.-BTE. LAPOINTE,  
Secrétaire.

A TRAVERS LA VILLE.

INSTITUT-CANADIEN. — Lundi soir, le 22 mars, à 8 heures, M. H. J. B. Chouinard, président, donnera, dans les salles de l'Institut, une conférence intitulée: "Étude Historique sur M. de Maisonneuve."

ARTISTIQUE.—Les virtuoses Prume et Lavallée doivent donner, sous quelques jours, leur quatrième et dernier concert, à la Salle Victoria.

NOUVELLES BATISSSES PARLEMENTAIRES. — Le gouvernement local a donné ordre de préparer de nouveaux estimés pour la construction de la façade des nouvelles bâtisses parlementaires.

NÉCROLOGIQUE.—Une dépêche par le câble, reçue aujourd'hui à Québec, mande que M. Glover, de la maison Glover & Fry, marchands, rue la Fabrique, est décédé en Angleterre hier après-midi.

M. P. G. MASSELOTTE, artiste peintre-décorateur, est maintenant de retour de son voyage d'études en Europe. Il espère, grâce à la bienveillance du public amateur des arts, en retirer tout le profit que ses efforts méritent.

PAVILLON DES PATINEURS. — La musique de la Batterie B jouera ce soir, de 8 à 10 heures, au Pavillon, le programme suivant:

- Ouverture... Schubert..... Suppe
- Valse..... O Schoner Mal..... Strauss
- Quadrille..... En Masque..... Faust
- Valse..... Leinoto Klange..... Labitsky
- Lancers..... Court..... Cote
- Galop..... Reiter..... Zikoff

LES MENUISIERS.—Les menuisiers qui ont été nommés pour former le comité

à l'assemblée de dimanche dernier, sont respectueusement priés d'assister à une réunion de ce comité qui aura lieu demain, après vêpres, dans la maison voisine de M. Eloi Picard, rue du Roi.

MESSE DE ROSSINI.—La première répétition générale de cette messe qui doit être chantée le Jour de Pâques à Saint Roch, aura lieu lundi soir, à 8 heures précises, au jubé de l'orgue.

Les artistes et amateurs, dames et messieurs, qui ont la gracieuseté de prêter leur concours pour l'exécution de cette messe, nouvelle à Québec, voudront bien se rendre à cette répétition.

Les membres de la Société Sainte-Cécile sont priés d'être ponctuels.

TROUBLES A TÉMISCOUATA.—Le Capt. Heigham est parti pour Témiscouata avec huit hommes pour aider le grand connétable à arrêter une personne accusée de félonie. Lorsque le grand connétable a voulu l'arrêter, il a rencontré chez l'accusé une bande armée qui n'a pas voulu le lui permettre. Voyant cela il a demandé du secours à Québec et hier matin, le Capitaine Heigham est parti avec huit de ses hommes pour lui prêter main-forte.

COUR DE POLICE.—William Lind et Patrick Walls, pour avoir assailli M. Gauvin sur la rue, dimanche soir, sans provocation, sont condamnés à \$20 d'amende chaque ou à deux mois de prison. Un jeune homme du faubourg St. Jean pour assaut et batterie sur une autre personne à la porte de l'église de cette paroisse, dimanche dernier, \$5 et les frais ou 15 jours de prison. Delphis Bruyère, jeune garçon de douze ans, pour le vol de la somme de \$1.40 est envoyé à l'école de Réforme pour quatre ans.

ÉCAN DE MAISONS.—A la liste des maisons qui seront vendues à Péncau par MM. Tessier et Delage, lundi, le 22 de ce mois, est ajoutée celle qui est aujourd'hui occupée par MM. Ellison et Cie. et par M. Baxter, bijoutier. Toutes ces maisons sont de première classe et très-avantageusement situées sur la rue St. Jean, qui devra, croyons-nous, être élargie sous peu, d'après le nouveau mode proposé au Conseil-de-Ville.

LE CHAR DE LA MUSIQUE.—Ce char allégorique que les sociétés musicales se proposent de faire construire pour la grande procession du 24 juin, sera sans contredit un des plus beaux chars de cette fête. Ce char sera exécuté d'après le plan composé avec une grande habileté par M. Paul Cousin, architecte et dessinateur au département des travaux publics. Sa dimension est de dix pieds de longueur sur cinq de largeur; hauteur 14 pieds. Au centre un tertre, orné de 4 bas-reliefs, représentant des instruments de musique; au dessus du tertre, un piédestal orné et sculpté, avec les noms des quatre principaux grands compositeurs gravés sur les panneaux. La statue de Ste. Cécile reposant sur le piédestal a cinq pieds de haut et est faite d'après le modèle de la Ste. Cécile dite de Raphaël. A chaque angle du char, une pilastre supportant une renommée de 3 1/2 pieds jetant au son de sa trompe, aux quatre coins du monde, les noms de tous les grands compositeurs, inscrits sur une banderole qu'elle tient à la main et qui s'enroule sur la pilastre. Au devant une lyre de 4 pieds de haut, supportée par deux castors de 3 pieds de haut. Sur l'arrière une trophée d'instruments. De chaque côté des écussons représentant les armes et devises des sociétés musicales de Québec. Voici ces sociétés: l'Association Musicale de Québec; la Société Musicale de Ste. Cécile; le Cercle Musical; l'Association Musicale, section de Lévis et le chœur de l'Église St. Jean-Baptiste.

Enfin le tout entrelacées de guirlandes de verdure entremêlées de fleurs. Les roues sont cachées par des draperies richement plissées, et agrémentées de fleurs et de franges.

FAITS DIVERS.

NOUVELLES DE MONTRÉAL, 19.—Les chemins sur le pont de glace en face de la cité deviennent dangereux. Si le temps continue à être doux pendant quelques jours encore, le trafic sur la glace va être complètement interrompu.

—Les obligations de la Compagnie d'impression et de publication de Lowell ont été payées intégralement et les affaires de la compagnie ont été remises entre les mains de MM. Lowell, père et fils.

—Un cultivateur de la Petite Côte, nommé George Kidd, a perdu aujourd'hui la somme de \$600 qu'il allait déposer à la banque.

—La Société St. Joseph a ce

aujourd'hui sa fête patronale en se ren-

Le corps de police de la cité a

Le trésorier de la cité a trouvé ce

NOUVELLES DIVERSES. — Un nommé

Un duel au pistolet a eu lieu dans

John Ostermann, de Brooklyn,

Cent régulateurs du comté de Car-

Le Trinity College, de Toronto,

La lettre S a joué un grand rôle

La Corporation de Québec contre

La Corporation de Québec contre

La Corporation de Québec contre

La Corporation de Québec contre

L'ARMÉE DE SALUT. — Le général

Il est essentiel, écrit-il au maire,

témoignage au Christ... Je requiers

(Suite à la quatrième page.)

A VENDRE.

HISTOIRE DU CANADA par F. X. Garneau,

TEABERRY, poudre nouvelle pour nettoyer

MÈRES ! MÈRES !! MÈRES !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues

LA PANACÉE DOMESTIQUE DE BROWN

Est le tue-douleur le plus efficace du monde.

LES MALADIES

Des enfants, attribués à d'autres causes,

GARDEZ CET ÉCRIT—CELA VOUS CONSERVERA PEUT-ÊTRE LA VIE.

Il n'y a presque pas de personnes qui ne

VENTES PAR LE SHERIF.

La Corporation de Québec contre

Henry Charles Austin contre

Nazaire Gingras contre

Anselme Leclerc contre

Pierre Laines dit Laliberté contre

La Corporation de Québec contre

Christina Will, veuve Lewis

La Corporation de Québec contre

La Corporation de Québec contre

La Corporation de Québec contre

La Corporation de Québec contre

La Corporation de Québec contre

La Corporation de Québec contre

La Corporation de Québec contre

avec une maison en bois et autres

—Louis Jobidon contre François

—Louis Julien Demers contre

—La Compagnie d'Assurance

MARCHE MONÉTAIRE.

New-York, 10 mars, 30 mars 1880.

Première cotation Echange Sterling

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL

FLUR.—Extra Supérieur, \$0.00 à \$0.15;

PRIX DES ACTIONS.

Montreal, 10 mars 1880.

Premier bureau — Banque de Montreal,

Second bureau — Banque de Montreal,

Third bureau — Banque de Montreal,

Fourth bureau — Banque de Montreal,

Fifth bureau — Banque de Montreal,

Sixth bureau — Banque de Montreal,

Seventh bureau — Banque de Montreal,

Eighth bureau — Banque de Montreal,

Ninth bureau — Banque de Montreal,

Tenth bureau — Banque de Montreal,

Eleventh bureau — Banque de Montreal,

Twelfth bureau — Banque de Montreal,

Thirteenth bureau — Banque de Montreal,

Fourteenth bureau — Banque de Montreal,

Fifteenth bureau — Banque de Montreal,

Sixteenth bureau — Banque de Montreal,

Seventeenth bureau — Banque de Montreal,

Eighteenth bureau — Banque de Montreal,

Nineteenth bureau — Banque de Montreal,

Twentieth bureau — Banque de Montreal,

Twenty-first bureau — Banque de Montreal,

Twenty-second bureau — Banque de Montreal,

Twenty-third bureau — Banque de Montreal,

Twenty-fourth bureau — Banque de Montreal,

Twenty-fifth bureau — Banque de Montreal,

Twenty-sixth bureau — Banque de Montreal,

Twenty-seventh bureau — Banque de Montreal,

Twenty-eighth bureau — Banque de Montreal,

D. DROLET.

Ouverture d'un Nouveau Magasin

MARCHANDISES SECHES

SAMEDI, LE 20 MARS

AU No. 203, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

Assortiment varié de premier choix

Personnel choisi et promptitude dans le service.

Les marchandises seront toujours montrées

Au No. 203, rue St. Joseph, St. Roch, en face du Couvent.

D. DROLET, MARCHAND.

ARGENT A PRÊTER.

Première hypothèque sur immeubles

S'adresser à

JOHN STRANG,

Notaire Public,

No. 95, rue St. Pierre.

Québec, 19 mars 1880—2f

JAMBONS POUR PAQUES !

JAMBONS FUMES.

ÉPAULES FUMÉES.

BAS DE COTE FUME.

LARD ROULE FUME.

A Vendre a Bas Prix.

J. B. Renaud & Cie.

72 a 92, rue St. Paul.

Québec, 17 mars 1880.

ON DEMANDE

DEUX COMMIS ayant de l'expérience

du commerce de Marchandises Sèches

et sachant l'anglais et le français.

S'adresser à

F. GUAY, Marchand,

Rue Notre-Dame, Basse-Ville.

Québec, 15 mars 1880.

ANCIENNE MAISON

HECTOR BOSSANGE & FILS.

Leopold Bossange, Successeur

15, Rue Paul Lelong

PARIS

Se charge de remplir aux meilleures conditions

les commissions en

Librairie Française et Étrangère,

Papeterie,

Articles pour la Reliure et l'Impression,

Articles de Paris.

Des séries de catalogues. Cartes d'échantillons.

Prix courants seront envoyés gratis par la poste

aux personnes qui en feront la demande.

15 mars 1880.

INDIENNES !

Toile de Cambrai

ANGLAISE ET AMÉRICAIN

PATRONS TRES-CHOISIS

De 10c à 20c.

BRODERIES !

Un bon lot venant d'être reçues.—De

toutes qualités et de tous prix.

—

—

Vente à l'Encan d'Animaux de Ferme

Par OCT. LEMIEUX & CIE.

Dans l'affaire de

JOS. BOILLARD, Commerçant, de St. Henri.

Québec, 19 mars 1880—2f

MARDI, LE 23 MARS

A la résidence du failli, St. Henri, Comté

de Lévis.

Nous avons reçu instruction de MM. Wurtelle

& Lortie, de vendre à l'encan, tous les effets du

failli, consistant en Vaches, Boucs, Veaux, Che-

vaux, Voitures, Ménage, etc., etc.

Le tout vendu absolument sans réserve.

La vente à ONZE heures précises.

OCT. LEMIEUX & CIE.,

Encanteurs.

Québec, 20 mars 1880.

Vente par Encan

DE

Trois Maisons de première classe, si-

tuées rue St. Jean, Haute-Ville,

Québec.

Par encan sera vendu au Bureau des sous-

scrips, LUNDI, le 22 MARS courant :

1. Une maison en pierre de taille, à quatre

étages, située coin des rues St. Jean et St. Stan-

islas, occupée par M. Simon Bédard, bijoutier.

Cette maison possède toutes les améliorations

modernes : eau, gaz, cabinet d'aisance breveté,

toit en zinc, neuf de l'année dernière.

2. La maison voisine, occupée par M. Louis

Guay, et construite de la même manière que la

première.

3. Une maison en pierre, coin des rues St.

Jean et Ste. Ursule, occupée par M. W. H. Hatch,

marchand de verrerie, avec cour et hangar au

arrière de la maison.

Titres incontestables. Conditions libérales.

Vente à DIX heures du matin.

TESSIER & DELAGE,

No. 10, rue d'Armillon.

Québec, 9 mars 1880—jd

VENTE A L'ENCHÈRE

AVIS PUBLIC est par le présent donné que

JEUDI, le PREMIER jour d'AVRIL prochain,

seront vendues sur les lieux, les terres ci-après

mentionnées, provenant de la succession de feu

CHARLES FAGHY, savoir :

1. Une terre située en la paroisse de Berthier,

comté de Montmagny, sur la première concession

d'icelle, contenant quatre arpents et une perche

de front sur quinze ou dix-huit arpents de pro-

fondeur, avoisinant la route du quai au nord-est

d'icelle.

2. Un lot de terre situé au même endroit, de

deux arpents de large sur deux arpents de long

avec un arpent de large de batture avoisinant la

route du quai et le quai au sud-ouest.

Les conditions de la vente seront données sur

les lieux et les dites terres seront vendues à la

criée à DIX heures du matin le PREMIER jour

d'AVRIL prochain.

8 mars 1880—p

Vente à l'Encan du Printemps

Par OCT. LEMIEUX & CIE.

Nous avons ouvert notre liste des Ventes de

Mobilier de Ménage du Printemps, que nous fe-

rons au mois d'avril. Toute personne faisant

vendre à l'encan et qui voudront bien nous hono-

rer de leur patronage, sont priés de nous en don-

ner avis au plus tôt, afin de choisir un jour con-

venable.

La liste de nos ventes à l'encan sera publiée au

commencement d'avril.

Conditions libérales, règlement immédiat, at-

tention personnelle.

OCT. LEMIEUX & CIE.,

Encanteurs.

Québec, 2 mars 1880.

Charcuterie Française.

A. RUHLMANN.

Jambon Mayence et Choucroute de

Strasbourg.

Assortiment général de Charcuterie.

Succursale à la Haute-Ville, rue

St. Jean, 90 - E. Roumihac.

Extra Prix à l'Exposition 1877.

A. RUHLMANN.

Coin des rues Grant et des Fossés,

En face de l'École des Frères, St. Roch.

Québec, 15 mars 1880—3m3f8

Leçons de Piano, etc.

MADAME HOULE qui a fait ses cours dans

les meilleures maisons d'éducation, donnera

à domicile des leçons de Piano, d'Harmonium et de

Chant, à des conditions très-modérées.

S'adresser au No. 87, RUE ST. GEORGE,

Faubourg St. Jean.

Québec, 6 mars 1880—g

Annances Nouvelles.

Société Géographique de Québec

MARDI, le 23 du courant, dans les Salles de la

National School, aura lieu une Assemblée des

Membres de cette Société, à laquelle le premier

d'une série de cours sur la Géographie sera lu et

discuté.

La séance commencera à HUIT heures P. M.,

par la présentation d'une adresse à Son Honneur

le Lieutenant-Gouverneur de Québec qui a gra-

cieusement accepté l'invitation faite par la So-

ciété de Géographie, d'inaugurer ces cours. De

nouveaux détails seront annoncés lundi.

Québec, 20 mars 1880—3f

AVIS.

De cette date au 1er Mai prochain, comme par

le passé, le sous-séjour des voyageurs de la

compagnie à raison de 5 cents pour chaque voi-

ture, la nuit comprise.

R. BISSONNETTE,

Coin des rues Desjardins et Grant.

N. B. — R. BISSONNETTE déménagera le 1er

Mai au No. 57, rue du Pont, St. Roch.

Québec, 20 mars 1880.

Société Bienveillante des Jour-

naliers de Navires.

AVIS.

Une réunion générale de la Section Française

No. 1 de la Société des Journaliers de Navires

aura lieu dans la Halle du Marché Champlain,

LUNDI SOIR, le 22 courant, à 7.30 heures. Tous

les membres sont priés d'y assister, car on y tra-

sigera des affaires importantes.

Par ordre,

JAMES PAUL,

Président S. B. J. N. Q.

Québec, 20 mars 1880—2f

CANADA.

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
District de Québec, }

No. 137

DAME ADELAÏDE BEDARD,

Demanderesse,

JOHN COLEMAN et SARAH COLEMAN,

Défendeurs.

AVIS est par le présent donné que les meubles

qu'avant 6 heures du soir, jeudi prochain, 18 mars 1880, un engagement me soit remis (en mon quartier-général provisoire de Liberty street) par le gouvernement de cette ville, de permettre à toute personne agissant sous mes ordres de proclamer le salut dans les rues...

En attendant la réponse à cet ultimatum, les services continuent dans divers bouges de Baxter street. On signale trois conversions.

HISTOIRE DE L'OCEAN.—Le capitaine du voilier Palmer, arrivé mardi soir de Trieste, rapporte avoir accosté le 15 février, par 30° de latitude et 31° de longitude, le steamer norvégien Derwent, capitaine Thompson, faisant des signaux de détresse. Ce steamer, en route de Glasgow pour Trinidad avec une cargaison complète, sans passagers, avait le feu à bord depuis quatre jours quand il a rencontré le Palmer. Les flammes n'étaient pas visibles, et comme les écouilles étaient tenues fermées, de peur d'établir un courant d'air qui aurait activé l'incendie, on ignorait quelle partie de la cargaison était en feu. Le navire entier était enveloppé par la fumée, et il ne paraissait y avoir de bien peu de chances de le sauver d'une destruction totale. Toutefois, le capitaine Thompson a refusé d'accepter du secours, et il s'est borné à remettre au commandant du Palmer une lettre à expédier aux propriétaires du Derwent. L'équipage de ce steamer a voulu rester à son poste auprès du capitaine, et le Palmer a repris sa route, laissant ces héroïques matelots dans la position la plus périlleuse.

INCIDENT DE NAUFRAGE.—Le steamer français Marguerite-Franchetti, entré le 24 février au Havre, venant de Hambourg, a rapatrié le capitaine en second, trois matelots et un mousse de l'équipage du brick-golette Eugène, d'Andrieu.

Ce brick a été abordé le 16 du mois dernier par le trois-mâts anglais Oronto, de St. John (New-Brunswick).

Au moment de l'abordage, l'équipage du brick a sauté sur le navire abordeur, à l'exception du capitaine, qui n'ayant pu se sauver à temps, demanda qu'une embarcation vint lui porter secours. Mais le trois-mâts anglais ne tint, dit le Journal du Havre, aucun compte des appels du capitaine, et continua sa route.

Un instant après, le malheureux capitaine était englouti dans les flots, avec l'Eugène.

Un incident très-grave s'est produit au moment où les matelots français embarquaient à bord du navire abordeur, anglais. Les marins de l'Oronto les reçurent le revolver et le couteau en main. Les naufragés déclarent avoir été traités avec les plus mauvaises dispositions.

LA CONDAMNATION DE KEARNEY.—On sait que Dennis Kearney, le tribun des Sand-Lots, vient d'être condamné par un tribunal de police de San Francisco, à \$1,000 d'amende et à six mois d'emprisonnement. Il n'y a qu'une voix dans la presse pour applaudir à cette condamnation. Le Times, de New-York, s'exprime ainsi :

«...Ce brailard trouble la paix de la Californie depuis plus de deux ans. Il a ouvertement prêché le meurtre, l'incendie et l'émoué. Il a désigné par leur nom des hommes pour être pendus par la populace, et il a presque mis la main à l'érection de la potence. Un tel bouffon n'a jamais pu impunément se livrer si longtemps à de pareilles incitations, et cependant, par quelque mystérieuse raison, il n'a jamais été molesté jusqu'à présent. Les journaux de la Californie, d'ordinaire si impassibles devant les commentaires sévères du dehors, ont enduré Kearney sans un murmure et sans une remontrance. Mais il paraît qu'il y a un terme même à la patience californienne, et ce démagogue enragé sera tenu pour six mois sous les verrous... »

L'Express félicite le juge qui a osé condamner Kearney. « Le juge Rix, dit-il, a compris la situation, et a usé de la latitude que lui donne la loi pour porter un coup décisif aux dangereuses agitations qui menaçaient la ville. Un tel courage et une telle promptitude de la part d'un juge de police montrent que le sentiment public est enfin éveillé, et que le danger est passé. Kearney a échappé par la caution à l'emprisonnement immédiat; mais l'effet moral de la sentence a été instantané, et il découragera les fauteurs d'anarchie qui le suivent. »

Citons encore quelques mots du Post : « La justice, dit-il, a été tardive, et cela est généralement regrettable. Cependant, dans ce cas particulier, il est peut-être bien qu'il en soit ainsi... L'opportunité est venue. San Francisco a

été indubitablement dans une situation des plus dangereuses. La ville, et dans une certaine mesure, tout l'Etat, ont été à deux doigts de l'anarchie. Il était temps de relever le pays de l'oppression qui pesait sur lui. On va pouvoir respirer, et le commerce et le travail, longtemps paralysés, vont pouvoir reprendre leur essor. »

UN MÉCHANT PARCEUR.—Le Rév. Morgan Dix de New-York, recteur de l'église de la Trinité, a servi pendant des mois de plastron à un imbécile inconnu, qui lui a joué tous les mauvais tours imaginables. Un jour, cet idiot anonyme, contrefaisant l'écriture et la signature du Rév. Dix, écrivait à tous les marchands de vêtements d'occasion que Mme Dix désirait vendre un lot d'anciens effets, et le lendemain la résidence du clergymen était assiégée par cinquante ou soixante fripières désireuses de profiter de l'occasion. Une autre fois, le lugubre farceur écrivait, toujours au nom du Rév. Dix, soit à une vingtaine de savetiers qu'il avait à leur donner des chaussures à raccommoder, soit à une trentaine de harengères qu'il désirait acheter de la raie, et aussitôt harengères et savetiers accouraient en foule offrir leur poisson ou chercher les souliers. Le moyen était toujours le même—un faux—mais son application variait à l'infini, et il n'est pas de corps d'artisans, de marchands de spécialités, de directeurs de séminaires, régisseurs de théâtres, exploitateurs de boarding houses, musiciens ambulants, importateurs de montarde, chefs de missions religieuses, etc., avec lesquels le Rév. Dix n'ait eu à échanger de longues explications pour les désabuser de quelque fantaisie plus ou moins sangnante présentée par son persécuteur comme émanant de lui. Le faussaire a finalement eu l'impudence d'écrire au Rév. Dix pour lui demander une somme de \$1,000. Il promettait, moyennant ce paiement, de cesser ses tracasseries, et il demandait une réponse par annonce dans le Herald. Le Rév. Dix a mis l'affaire entre les mains des détectives, qui n'ont pas trouvé le vilain personnage, mais qui ont découvert qu'il indiquait depuis longtemps des perceptions du même genre à une autre victime, M. Daniel Buckley, débitant de liqueurs au coin de la neuvième rue et de la troisième avenue.

UN CAS SINGULIER DE MARIAGE.—A l'Audience du 1er mars, la 2e chambre de la cour à Lyon a jugé un procès fort intéressant.

En 1857, un jeune homme originaire de Tarare, quitta la France pour aller chercher fortune en Amérique. A New-York, il fit la connaissance d'un Français, dont il épousa la fille aînée en 1858. Ce mariage fut célébré suivant les mœurs américaines, sans les formalités multiples que notre loi exige, même des Français habitant l'étranger, pour établir la publicité et le consentement des parents. Un prêtre constata le consentement mutuel, bénit les jeunes mariés, et tout fut dit. Après avoir fait une certaine fortune en Amérique, M. X... revint en France avec sa femme.

En 1872, il eut des doutes sur la validité de son union. Était-il bien marié? Ses enfants étaient-ils légitimes? Pour faire taire tous ces scrupules, il se maria à la mairie, et cette fois en observant scrupuleusement toutes les prescriptions de la loi.

Personne n'eût songé à critiquer cette seconde célébration si M. X... cédant aux instances de sa femme, ne lui eût, quelques jours auparavant, reconnu une dot importante par contrat de mariage. Cette constitution de dot, en enrichissant la femme, ruinait le mari, ce qui ne faisait guère l'affaire de ses créanciers.

Pour qu'un contrat de mariage soit valable, il faut qu'il précède le mariage civil. Celui des époux X... avait-il précédé ou suivi leur union civile? Il avait suivi et était nul si le mariage contracté en 1858 en Amérique était valable. Si, au contraire, ce mariage était nul, le contrat de mariage devenait valable, parce qu'il avait précédé le mariage de 1872.

La cour a décidé que le mariage de 1858 était valable, malgré le défaut d'accomplissement de certaines formalités prescrites, — mais non impératives, — par la loi française, et parce qu'en fait, les époux X... n'avaient pas eu l'intention de faire un mariage clandestin ou de se soustraire à l'autorité de leurs parents; et qu'en France comme en Amérique, depuis 1858, tout le monde les avait considérés comme bien et dûment mariés.

Les créanciers du mari seront donc payés; et si la femme est moins riche, elle a du moins cette consolation d'avoir toujours été épouse légitime.

Les créanciers du mari seront donc payés; et si la femme est moins riche, elle a du moins cette consolation d'avoir toujours été épouse légitime.

Citons encore quelques mots du Post : « La justice, dit-il, a été tardive, et cela est généralement regrettable. Cependant, dans ce cas particulier, il est peut-être bien qu'il en soit ainsi... L'opportunité est venue. San Francisco a

A Vendre—Grand Avantage.

A St. Isidore, comté de Dorchester, et près de l'église, UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ de 25 pieds sur 24, avec une BOULANGERIE COMPLÈTE. Grandeur de la Boulangerie 30 pieds sur 16. Hangar, Voitures d'Été et d'Hiver pour mener le pain, etc., etc. L'emplacement a 73 pieds de front sur 50 de profondeur. La personne qui achètera cette Boulangerie peut facilement fournir le pain à St. Lambert, St. Bernard et au Dépôt de Scott. Conditions libérales. S'adresser sur les lieux à JEROME ROUSSEAU, 27 février 1880—1mp

A VENDRE.

A une demi-heure de l'église de St. Raymond, une terre de 2 arpents sur 30, avec une maison, grande, stable, le tout en ordre parfait. A trois milles de la maison, une terre à bois contenant une sucrerie de mille arables, et une partie de la terre est faite. Aussi—A la Ville de St. Germain de Rimouski, rue St. Germain, un emplacement de 26 perches en superficie, avec une bonne maison de 41 pieds sur 31, contenant dix appartements, le tout en bon ordre, situé à quelques arpents de l'église. Pour être vendus à des conditions libérales et à bon marché. Titres incontestables. GEO. COSTLOW, Propriétaire, 177, rue St. Olivier, faubourg St. Jean, Québec, 12 février 1880—2m3s

A VENDRE.

Deux maisons à un étage en bois lambrissées en brique sur la rue Metcalf, une autre à deux étages sur la rue Bagot. Conditions faciles. S'adresser à M. LOUIS MARTIN, Rue Metcalf, St. Saviour, ou au CAPT. JOSEPH DECHENE, Beaumont, Québec, 4 décembre 1879.

TERRE A VENDRE.

Une magnifique terre à vendre à l'Anse de Beaumont avec tout son contenu. S'adresser au CAPT. JOSEPH DECHENE, Beaumont, Québec, 4 décembre 1879.

Grande Reduction.

Dans la certitude où nous sommes, que notre établissement ne se trouve point situé dans un endroit propice au commerce de détail, nous avons décidé de vendre ainsi vite que possible l'assortiment dont nous disposons actuellement en fait d'objets de fantaisie. Pour informer de ce but, nous informons nos nombreuses pratiques et le public en général, que nous vendons tous ces articles, tels que :

- Verreries suspendues, Ornaments de Corniches, Services à Dîner et à Déjeuner, Sets à Toilette, Vases de porcelaine, Argenterie, etc., etc., etc.

PRIX COUTANT.

On voudra bien se rappeler que nous avons toujours en magasin un magnifique assortiment de VAISSELLE, VERRERIE, JARRES, TERRINES, COUTELLERIE.

HUILE DE CHARBON

AINSI QUE DES Vitres et de la Vaisselle de 2me qualité en papier. RENAUD & CIE., 24, rue St. Paul, Québec, 15 mars 1880.



Vous ne pouvez avoir qu'une Bourse seule de la Compagnie les véritables Sachets. Des Sachets contrefaits portant le nom de Holman, sont en circulation à Halifax. St. Armand, Québec, 18 Juin 1879. Compagnie de Sachets Holman pour le Foie, Toronto.

Messieurs.—Il n'y a pas longtemps je fus induit à essayer un de vos Sachets pour le foie pour une femme qui a été malade plusieurs années d'une complication de maladies. Elle a porté un Sachet pendant un mois et aujourd'hui elle est mieux qu'elle ne l'a été depuis des années. Votre, etc., JULIEN BRASSEAU, Ste. Anne, 16 juillet 1879.

A. J. G. BENNETT.—Cher monsieur, Je suis heureux de vous dire que j'ai reçu de vous un Sachet pour le foie, que je ne veux pas voir moi-même dans les journaux. Je suis heureux de répéter que je suis tout à fait guéri. Je suis content de porter continuellement le sachet et grande efficacité comme j'en ai eu la preuve: je vous laisse libre de transformer cette lettre en certificat et de signer. Votre obéissant serviteur, UN POISSON.

LA COMPAGNIE DES SACHETS HOLMAN ayant découvert dans Québec des Sachets contrefaits portant leur nom, met le public en garde, et l'avertit de ne pas acheter de Sachets ailleurs qu'à leur BUREAU, 32, RUE GARNEAU, QUEBEC. Des conseils seront donnés gratis par la maille à ceux qui s'adresseront à J. G. BENNETT. Envoyé par la maille franco, sur réception du prix. On donne une attention spéciale aux ordres de la campagne. COMPAGNIE DES SACHETS HOLMAN, BUREAU: No. 32, rue Garneau, Québec. Pour les Prévôtés Maritimes, 119, rue Bellefleur, N. B. SACHETS, \$2.50, \$3.50, EMBLETTES, 50 cts. BAINS ABSORPTIFS, 25 cts. Québec, 11 mars 1880.

SIROP DES ENFANTS PRÉPARÉ PAR LE DR. CODERRE Professeur de Matière Médicale et de Thérapeutique. Le SIROP DES ENFANTS est préparé avec l'approbation des Professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, "Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria." Ce Sirop peut être administré avec la plus grande confiance aux enfants, dans les cas de Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux Rhume, etc., etc.

C'EST LE MEILLEUR ET LE PLUS EFFICACE DES SIROPS CALMANTS en usage aujourd'hui; et pendant les dernières 30 années il a donné pleine et entière satisfaction. En vente partout. Prix 25 centimes la bouteille. En vente chez R. McLeod, J. E. Burke, P. Mathie, J. Vernier, P. F. Rinfret, O. Potvin & Cie., Québec, O. J. Dion, Pointe Lévis. W. Brunet & Cie., Agents de Grosse Pointe pour Québec.

SPRUCINE! PREPARATION VÉRITABLE DE GOMME D'EPINETTE, DE CERISIER SAUVAGE ET DE MARUBE (HORUM). Une des meilleures préparations qui aient jusqu'ici été présentées au public pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Enrouement, de la Grippe, de l'Asthme, et de tous les maux de Gorge et de Poumons. Pris avec de l'Huile de Foie de Morue dès le début de la Consommation on trouvera ce remède d'une valeur inestimable. Dans les cas de Toux obstinée et de Consommation Pulmonaire, etc., où les médecins ordonnent l'Huile de Foie de Morue, on trouvera très-avantageux d'ajouter une dose de SPRUCINE qui aura l'effet plus agréable et plus efficace. La SPRUCINE est mise en bouteille de 25 et de 50 centimes. En vente chez R. McLeod, J. E. Burke, P. Mathie, J. Vernier, P. F. Rinfret, O. Potvin & Cie., Québec, O. J. Dion, Pointe Lévis. W. Brunet & Cie., Agents de Grosse Pointe pour Québec. Seul propriétaire et fabricant. B. E. MCGALE, Chimiste, Montréal. 2 décembre 1879—5m

Glover, Fry & Cie. NOUVEAUTES POUR LE PRINTEMPS PARDESSUS DE PRINTEMPS depuis \$6.00 Habillements de Tweed depuis \$8.75 Bien faits, dernière mode, très-bien finis. Nouvelles Etoffes pour Habits, Nouveaux Tweeds Canadiens. Tapis, Toiles Cirées! Le meilleur choix désirable. Comme les fabricants de ces marchandises ont élevé leurs prix considérablement, les personnes qui feront leurs achats immédiatement auront un grand avantage, soit pour renouveler, etc. Patrons choisis et aux anciens prix. GLOVER, FRY & CIE. Québec, 10 mars 1880.

MARCHANDISES D'ETAPES. Cotons, Toiles, Lainages. Augmentent tous les jours. Nous avons un assortiment complet, acheté avant cette hausse, et nous en offrons le bénéfice à nos pratiques, en leur conseillant de faire leurs achats sans retard afin d'effectuer des économies assez considérables. 5 0/0 d'Escompte au Comptant. GLOVER, FRY & CIE. Québec, 10 mars 1880.

DEMEGAGEMENT Grande Vente a Sacrifice. 20 0/0 d'Escompte SUR TOUT Achat au Comptant CHEZ BELAND, GARNEAU & CIE., No. 117, rue Saint-Jean, (PRES DE LA PORTE.) Devant transporter leur établissement dans la bâtisse des Young Men Christian Association, premier magasin en dehors de la Porte, ils offrent leur Stock A REDUCTION pour quelques jours seulement. Québec, 8 mars 1880.

AVIS PUBLIC. Le sousigné fera application à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour la passage d'un bill autorisant le Barreau de la Province de Québec, à l'admettre au nombre de ses membres. J. A. LEMAY, Québec, 28 février 1880—1m

AVIS. Ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu FRANÇOIS-OLIVIER BOIVERT, en son vivant de la Cité de Québec, rentier, sont priés de les fier dument assermentés au sousigné, et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de liquider sous le plus court délai. Par ordre des Héritiers Deisvert, R. C. DE BEAUMONT, Notaire, Procureur, Québec, 27 février 1880—1m

Au Bon Marche! COIN DES RUES ST. JEAN ET COLLINS, HAUTE-VILLE, (En bas de la rue la Fabrique.) N. GARNEAU, Québec, 27 février 1880.

CHAPEAUX DES Genres les plus nouveaux Maintien en Reception CHEZ J. C. PATERSON, 27, RUE BUADE, Québec, 6 mars 1880—12m

HUILE! POUR L'USAGE DES Autels dans les Eglises, dans les Résidences Privées, et des Lampes de Nuit. Elle est indispensable, et l'on en fait aujourd'hui usage à la place des lampions, de la bougie, etc., etc. Le clergé vous dira que rien n'égalé L'Huile Australe de Pratt pour la lumière des sanctuaires. Elle ne donne aucune mauvaise odeur, fumée ou gaz injurieux, si fréquemment occasionnée par l'huile de charbon ordinaire. Pour la chambre d'un malade, d'une infirmerie ou d'un dortoir, ou tout autre endroit où l'on fait usage d'une veilleuse, cette huile est incomparable. Vendu 38 cents par gallon, et 35 cents par 5 gallons. PEVERLEY & CIE., RUE LA FABRIQUE, Québec, 3 mars 1880.

CE JOURNAL est en file au bureau d'annonces de GEO. P. BOWELL & CIE., No. 10, rue Spruce, qui sont autorisés à solliciter des annonces dans la ville de NEW-YORK.